

Le 27 septembre 2016

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

**À tous les parents des élèves vivant avec un handicap
ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage de la
Commission scolaire Harricana**

Bonjour,

Vous êtes cordialement invité à une rencontre d'information et à l'élection des parents qui formeront le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

Cette rencontre aura lieu au centre administratif de la Commission scolaire Harricana :

**Le mercredi 19 octobre 2016
Salle des commissaires – 3^e étage (local 3050)
Carrefour du savoir Harricana
341, rue Principale Nord, Amos
19 h 30**

Les représentants élus qui participeront aux réunions du comité, soit de 4 à 5 rencontres annuellement, se verront rembourser les frais de transport et de gardiennage lors de leur participation aux réunions. Parmi les parents qui composeront le comité, un parent fera partie du conseil des commissaires, et ce pour un mandat de 2 ans et un autre fera partie du comité de parents de la commission scolaire.

Lors de cette rencontre, de l'information complémentaire sur la composition et le rôle du comité vous sera présenté. Au verso de cet avis de convocation, vous trouverez l'ordre du jour que nous vous proposons.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet de la commission scolaire au www.csharricana.qc.ca. Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet «Comités et conseil des commissaires». Cliquez sur «Autres comités». Cliquez ensuite sur «Comité EHDAA».

En espérant vous rencontrer en grand nombre,

Kathleen Alain
Présidente sortante du CCSEHDAA

Serge Paquin
Coordonnateur des services éducatifs et complémentaires
et représentant de la direction générale



COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE
(CCSEHDAA)**

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS**

**Le mercredi 19 octobre 2016
Salle des commissaires – 3^e étage (local 3050)
Carrefour du savoir Harricana
19 h 30**

1. Mot de bienvenue de la présidente actuelle
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle du 7 octobre 2015
4. Présentation du bilan du CCSEHDAA de 2015-2016
5. Lecture des documents de référence (M. Serge Paquin)
6. Règles concernant le choix des parents qui siègeront sur le comité
7. Période de questions
8. Mise en candidature des parents désirant devenir membres du comité et élections (si nécessaire)
9. Élection du parent commissaire (mandat de 2 ans)
10. Élection du parent participant au comité de parent commission scolaire et de son substitut
11. Date de la 1^{re} rencontre des parents élus
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

Qui fait partie du comité?

Le comité est formé de 14 personnes soit des parents et des professionnels du monde de l'éducation:

- * 7 parents votants et 1 parent substitut
- * 1 membre représentant les directions d'école
- * 1 membre représentant le personnel professionnel
- * 1 membre représentant le personnel de soutien non-enseignant
- * 2 enseignants (primaire et secondaire)
- * 1 représentant des organismes partenaires
- * Le directeur général ou son représentant

Pour connaître le calendrier des réunions et consulter différents documents sur les services offerts, venez nous visiter au :

www.csharricana.qc.ca



Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet «Comités et conseil des commissaires».

Cliquez sur «Autres comités»

Cliquez ensuite sur «Comité consultatif EH-DAA»

*Votre enfant exige
une attention particulière?*

Vous avez besoin de soutien?

*Vous trouvez l'accompagnement
difficile?*

*Vous vous interrogez sur les
services adaptés et les ressources
spécialisées pour lui?*

*Vous avez de la difficulté
à vous y retrouver
dans le dédale administratif?*

**Le comité consultatif
des services aux élèves HDAA
est là pour vous !**



341, Principale Nord

Amos (Québec)

J9T 2L8

819 732-6561

Septembre 2016



Comité consultatif des services aux élèves HDAA (CCSEHDAA)

**Vous avez un enfant
vivant avec une différence
ou
un enfant avec handicap,
vivant des difficultés
d'adaptation
ou d'apprentissage?**

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) peut vous aider !

**LA RÉUSSITE,
SOURCE DE NOTRE
MOBILISATION**

Comité consultatif des services aux élèves EHDA (CCSEHDA)

VIVRE AVEC UN ENFANT QUI A DES BESOINS PARTICULIERS

Le parent d'un enfant handicapé ou qui vit des difficultés à l'école passe par toute une gamme de sentiments lorsqu'il accompagne son enfant dans le monde de l'éducation. La rentrée scolaire, le départ quotidien pour l'école ou le retour après la classe, les nombreux rendez-vous avec les spécialistes et intervenants de l'école entraînent des défis de tous les jours.



Le comité consultatif des services aux élèves HDAA est un lieu où le parent peut intervenir dans le but d'améliorer les services rendus aux élèves handicapés ou en difficulté.

A quoi sert le comité consultatif EHDA?

Selon la Loi sur l'instruction publique (art. 187), le comité consultatif des services aux élèves HDAA a pour fonctions :

- De donner son avis à la commission scolaire sur la Politique d'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- De donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services offerts à ces élèves;
- Peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les objectifs de ce comité :

- ↪ Améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une différence;
- ↪ Donner de l'information aux parents;
- ↪ Soutenir les parents dans différentes démarches.

Participation des parents

La participation des parents au comité comporte des responsabilités particulières telles que :

- Représenter adéquatement l'ensemble des parents des élèves HDAA;
- Exprimer sa vision parentale;
- Établir des liens avec les parents des autres structures de participation;
- Questionner sur les services offerts aux jeunes;
- Se préoccuper de toutes les fonctions attribuées au comité;
- Désigner, parmi eux un représentant au conseil des commissaires pour un poste d'une durée de 2 ans.
- Désigner parmi eux un représentant au comité de parents et un substitut.

